

*Unafor*

---

« Psychiatrie et mesures de protection: quelle articulation choisir ? »

30 et 31 mars 2017

UNAF  
Salle Laroque  
28 Place Saint-Georges  
75009 PARIS

*Métro: Saint-Georges*

---

UNAFOR - 28 place Saint-Georges - 75009 Paris  
unafor@unaf.fr - <http://www.unafor.fr>  
Tél : 01 49 95 36 97 - Fax : 01 40 16 12 76  
EURL au capital de 108 000 € - N° d'existence organisme de formation : 11753061975  
APE : 748 K - Siret n°419 549 019 000 18

## **Présentation de la thématique :**

Comme le souligne le Docteur Jean-Michel THURIN, de la Fédération Française de Psychiatrie, nous assistons depuis une cinquantaine d'année à une profonde mutation de la psychiatrie, de ses références et de son champ d'activité.

En parallèle, à la fois la réforme de la protection des majeurs donnant une nouvelle définition des règles de la protection de la personne et mais aussi la réalité des services MJPM souvent en lien avec un public souffrant de handicap psychique, nous conduit naturellement à nous interroger sur l'articulation à construire entre ces deux sphères de prise en charge. Tout l'enjeu étant alors d'assurer le meilleur des accompagnements et suivis des situations par un étroit partenariat avec les unités de soins dédiés

Pourtant cerner les champs d'activité de la psychiatrie et les principaux domaines cliniques qui la concernent est loin d'être de l'ordre de l'évidence. Ainsi, ces deux jours de formation auront pour but d'éclairer les Mandataires sur ce qui relève ou pas de la psychiatrie, d'apporter les précisions terminologiques nécessaires afin que tous les professionnels concernés disposent des mêmes éléments de langages pour qualifier les situations et orienter au mieux les personnes. Ce temps de formation sera aussi l'occasion de présenter les procédures des soins psychiatriques sans consentement, les actions de sensibilisation aux droits des personnes en psychiatrie, d'évoquer un exemple de partenariat très abouti entre l'UDAF de Valence et les unités de soins, de situer le rôle du juge des tutelles sur ces problématiques, mais aussi de détailler l'offre des soins actuelle et d'aborder la problématique de la violence, comment l'éviter, comment la gérer ?

Juristes, neuropsychiatre, psychologue, gériatre se succéderont à la tribune apportant chacun éclairage sur leur domaine de compétence.

### **Objectifs de ces 2 journées :**

- Présenter les évolutions récentes de la psychiatrie.
- Accompagner et orienter au mieux la personne atteinte de troubles psychiques.
- Appréhender les causes et processus de la violence
- Optimiser les partenariats pertinents
- Connaître les procédures des soins sans consentement

## LES INTERVENANTS

<b>Aude CARIA</b>	Directrice de PSYCOM
<b>Nathalie CANRON</b>	Chef de service UDAF de la Drôme
<b>Corinne CHEMINET</b>	Magistrat honoraire, formatrice
<b>Olivier DRUNAT</b>	Médecin Gériatre, chef de service psychogériatrie hôpital Bretonneau
<b>Florence FRESNEL</b>	Avocate
<b>Ludwig FINELTAIN</b>	Neuropsychiatre
<b>Sophie PECHBERTY</b>	Interne en psychiatrie
<b>Monique SOULARD-PECHBERTY</b>	Psychologue clinicienne formatrice